

DOSSIER DE PRESSE

COLMAR, LE 19 AVRIL 2021

DP - Poursuite de l'extinction de l'éclairage public dans les quartiers

CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33
lucie.hamon@colmar.fr

colmar.fr



CONTEXTE

Depuis 2017, le quartier Sainte-Marie (au sud de la rue Wimpfeling) et plus généralement depuis 2019, les quartiers Saint-Joseph/Mittelharth, Sud, Saint-Antoine/Ladhof et Saint-Léon sont concernés par une extinction de l'éclairage public des voies de desserte en heures creuses de la nuit de **00h00 à 4h45** et de **1h00 à 4h45 les week-ends**.

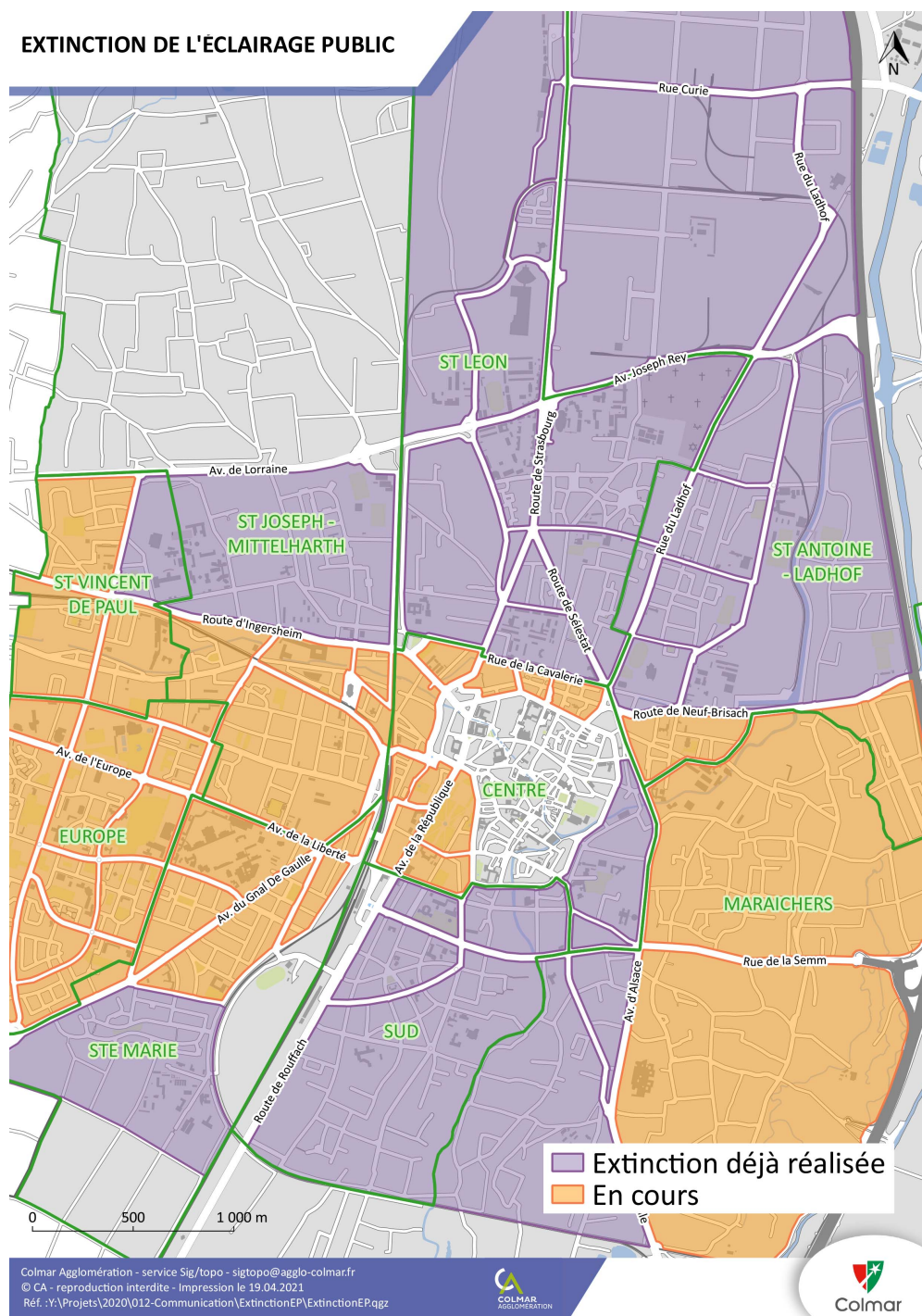
Les voies de desserte sont les voies résidentielles classées en zone 30. Pour des questions de sécurité routière liées au trafic ou à la vitesse autorisée, les voies principales ou secondaires ne sont pas comprises dans la mesure.

LES HABITANTS FAVORABLES À CETTE MESURE

Le sondage réalisé auprès de la population en fin d'année dernière a permis de recueillir 877 réponses. Les habitants sont favorables aux coupures déjà opérées avec **66% d'avis positifs**.

MISE EN OEUVRE DE L'OPÉRATION DANS L'ENSEMBLE DES QUARTIERS

Cette opération s'étendra donc à l'ensemble des quartiers entre fin avril et fin juin dans l'ordre suivant : maraîchers (SEMM), Saint-Joseph, Sainte-Marie, Saint- Vincent-de-Paul, Europe, centre (hors coeur de ville qui reste à définir en concertation avec les commerçants et restaurateurs).



RÉALISER DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET RESPECTER L'ENVIRONNEMENT

Cette mesure s'inscrit pleinement dans une démarche d'économie d'énergie et de transition écologique. Elle prend en compte les dispositions relatives à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses sur l'environnement nocturne.

En effet, réduire les impacts de la lumière artificielle permet de respecter les comportements, les rythmes biologiques des organismes vivants (pollinisateurs nocturnes...) et des écosystèmes. Une vision écologique qui a un intérêt économique local : impact sur la viticulture, le maraichage, la production de miel, etc.

LUTTER CONTRE LES NUISANCES NOCTURNES

L'absence d'éclairage est parfois génératrice d'un sentiment d'anxiété voire d'insécurité bien qu'il n'y existe pas de corrélation précise entre l'extinction de l'éclairage et l'évolution du nombre d'acte de délinquance. **L'expérience montre que le nombre de cambriolages nocturnes n'a pas augmenté dans les quartiers où l'extinction est en place.** En revanche, l'extinction de l'éclairage a permis à certains endroits de **lutter contre des nuisances nocturnes** (rassemblements, rodéos, lutte contre le trafic illicite...). De plus, les vitesses de circulation sont réduites. Mais, la peur du noir est un sentiment légitime et compréhensible.

CHIFFRES CLÉS DE L'OPÉRATION (HORS CENTRE-VILLE)

Au total, 3 855 luminaires feront l'objet d'une coupure
668 000 kWh d'économie énergétique annuelle envisagée sur la base d'une extinction de 00h00 à 04h45
Environ 80 000 € d'économie financière annuelle



CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33
lucie.hamon@colmar.fr